



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

FÉVRIER

2021

MAG'

déchets

À chaque déchet,
une solution !

Le magazine « spécial déchets ménagers » des habitants
de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois • CCPV

- 2 ÉDITO
- 3 COVID
DES DÉCHETS QUI NE SE
RECYCLENT PAS
- 7 COMMENT EST CALCULÉE
MA FACTURE DE DÉCHETS
MÉNAGERS ?
- 12 REDEVANCE, LES QUESTIONS
QUE VOUS VOUS POSEZ...
- 15 C'EST DÉCIDÉ,
JE ME METS AU COMPOSTAGE !
- 16 LE TRI, C'EST FACILE
- 19 LES DÉCHETS
D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE
ET ÉLECTRONIQUE



Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des élus communautaires qui me font confiance pour assurer la fonction de Vice-Président délégué à la gestion des déchets ménagers, pour le mandat 2020-2026.

Depuis la mise en place de la tarification incitative, en 2014, le volume des déchets résiduels collectés sur notre territoire a baissé de 35 %, permettant ainsi de maîtriser l'impact du coût à la hausse du traitement des déchets. Nous pouvons nous en féliciter collectivement. Il est important également de rappeler que la redevance incitative avait permis de faire baisser de plus de 25 % la facture des foyers présentant jusqu'à 12 fois par an leur bac vert, entre 2014 et 2016.

Cependant, si tout est mis en oeuvre pour optimiser le budget du service, il n'en reste pas moins un défi de taille, qui est celui de faire face à l'augmentation des dépenses de gestion des déchets :

- Mise aux normes de nos déchèteries,
- Baisse du prix de reprise des matériaux recyclables (-9 % entre 2020 et 2021),
- Augmentation des erreurs de tri dans les bacs jaunes (235 tonnes en 2019 contre 123 avant la mise en place de la tarification incitative),
- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 12 € par tonne enfouie entre 2020 et 2021 (cet impôt auquel est soumis notre collectivité ne va cesser d'augmenter dans les années à venir).

Ce constat a contraint le Conseil Communautaire, le 1^{er} décembre 2020, à revoir le mode calcul de la redevance, en réduisant notamment à 10 le nombre de levées incluses dans la part fixe (21 % des foyers étaient déjà à un maximum de 10 levées par an en 2019). Notre volonté est de continuer à encourager le tri sélectif et de récompenser les usagers qui font des efforts, en contenant la hausse des tarifs.

Les efforts de chacun doivent se poursuivre pour améliorer les performances et la qualité du tri et surtout pour diminuer toutes nos productions de déchets : le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, et le moins cher.

Des marges de progression existent. Une étude menée en 2019 dans le Vermandois montre, qu'en moyenne, les ordures ménagères résiduelles sont composées à 29 % de déchets compostables. Sans compter que dans les mois à venir, la mise en place des extensions des consignes de tri au niveau départemental permettront d'augmenter le volume des déchets que vous pourrez déposer dans votre bac jaune, donc de diminuer vos déchets résiduels de votre bac vert. Voilà des pistes à explorer tous ensemble.

Je vous rappelle que la redevance incitative dont vous vous acquittez permet de couvrir tous les coûts de gestion (collecte et traitement) de l'ensemble des flux de déchets produits : les dépôts en déchèteries, les ordures ménagères, les déchets recyclables et le verre. Vous trouverez tous les renseignements pratiques en lisant cette publication. Bonne lecture.

Francis PASSET

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX DÉCHETS MÉNAGERS
MAIRE D'AUBENCHEUL-AUX-BOIS

COVID

des déchets qui ne se recyclent pas

Les masques, gants et mouchoirs en papier usagés ne doivent pas être déposés dans votre bac jaune de recyclage. Ils doivent être mis dans un sac correctement fermé et jetés dans votre poubelle verte de déchets ménagers.

Ces déchets souillés ne doivent pas non plus être abandonnés sur la chaussée. **Soyons tous responsables et solidaires en cette période difficile.**



HORAIRES des 3 déchèteries intercommunales

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	FERMÉE	9h - 12h	9h - 12h	FERMÉE
	13h - 18h	13h - 18h	13h - 18h		13h - 18h	13h - 18h	
JONCOURT	FERMÉE	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	FERMÉE
		13h - 18h	13h - 18h	13h - 18h	13h - 18h	13h - 18h	
VERMAND	9h - 12h	9h - 12h	FERMÉE	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	FERMÉE
	13h - 18h	13h - 18h		13h - 18h	13h - 18h	13h - 18h	

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h30 - 12h	FERMÉE	9h30 - 12h	FERMÉE	9h30 - 12h	9h30 - 12h	FERMÉE
	13h - 17h		13h - 17h		13h - 17h	13h - 17h	
JONCOURT	FERMÉE	9h30 - 12h	FERMÉE	9h30 - 12h	9h30 - 12h	9h30 - 12h	FERMÉE
		13h - 17h		13h - 17h	13h - 17h	13h - 17h	
VERMAND	9h30 - 12h	9h30 - 12h	FERMÉE	9h30 - 12h	FERMÉE	9h30 - 12h	FERMÉE
	13h - 17h	13h - 17h		13h - 17h		13h - 17h	

Les déchèteries sont FERMÉES
les jours fériés

Horaires indiqués sous réserve d'éventuelles modifications en fonction des conditions météorologiques et sanitaires

TARIF D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021 :

- 30 € pour les fourgons
- 50 € pour les plus grands camions



**LES DERNIÈRES ENTRÉES SE FONT
15 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE**

VOS BACS

› VOTRE BAC VERT OU JAUNE EST ENDOMMAGÉ ?

Attention, il ne pourra bientôt plus être ramassé.
Contactez-nous pour le faire réparer ou le faire changer GRATUITEMENT

› VOTRE BAC JAUNE EST TROP PETIT ?

Contactez-nous pour le changer GRATUITEMENT contre un plus grand.

Appelez-nous au **N° Vert 0 800 68 74 73**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

ou écrivez à contact@cc-vermandois.com



VOUS CHANGEZ DE SITUATION PERSONNELLE ?

Pensez à prévenir nos services

JE SUIS UN NOUVEL HABITANT OU JE CHANGE D'ADRESSE, QUE FAIRE ?

Faites-vous connaître auprès de notre service des déchets ménagers en contactant le **0 800 68 74 73** (appel gratuit depuis un poste fixe). La redevance des déchets n'est pas une taxe payée en même temps que les impôts fonciers. Faire cette démarche permettra d'éviter les mauvaises surprises, comme la double facturation par exemple.

ET SI MA SITUATION FAMILIALE ÉVOLUE ?

Naissance, décès... il faut impérativement penser à nous prévenir. Cela nous permet de :

- Mettre à jour le montant de votre redevance,
- Changer, si besoin, la taille de vos bacs.

QUE FAIRE DE MES BACS SI JE QUITTE MON LOGEMENT ?

Laissez les bacs sur la voie publique (si votre bac possède un verrou, envoyez les clés par courrier ou déposez-les à la CCPV).

Prenez contact avec la Communauté de Communes pour la mise à jour du fichier de facturation.

UNE PERSONNE DE MA FAMILLE DÉCÈDE, QUE DEVIENNENT SES BACS ?

Il faut penser à nous restituer les bacs en contactant notre service des déchets ménagers. La facturation sera stoppée.

QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?



DÉMÉNAGEMENT, EMMÉNAGEMENT

- › État des lieux
- › Acte de vente
- › Nouveau bail...



DÉPART EN MAISON DE RETRAITE

- › Attestation de la maison de retraite...



RÉSIDENCE SECONDAIRE

- › Copie de la taxe d'habitation...



LOGEMENT VACANT VIDE DE MEUBLE

- › Copie de la déclaration adressée aux services fiscaux...



CESSATION D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- › Extrait du registre du commerce et des sociétés...

HABITAT COLLECTIF

À votre arrivée dans votre logement, un jeu de deux badges vous est remis afin de pouvoir ouvrir les colonnes situées à proximité de votre logement.



Dans les colonnes vertes, vous jetez vos déchets ménagers résiduels placés dans des sacs opaques. Dans les colonnes jaunes, vous déposez en vrac vos emballages recyclables.

Votre bailleur vous facture le service des déchets ménagers directement dans vos charges.



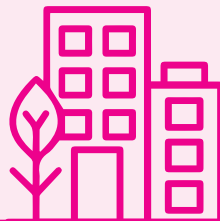
Emballages recyclables en vrac



Déchets ménagers en sac



Que faire ?



SI UNE COLONNE NE FONCTIONNE PAS OU SI JE N'ARRIVE PAS À OUVRIR LE TAMBOUR ?

- Notez la référence de la colonne (étiquette blanche à côté du tambour) si possible prenez une photo
- Expliquez l'anomalie rencontrée : « badge inconnu », « code erreur », « colonne pleine », etc
- Appelez-nous dès que possible au **N° vert 0 800 68 74 73** pour signaler le problème

SI JE DÉMÉNAGE ?

- Prévenez nos services au **N° vert 0 800 68 74 73** (appel gratuit depuis un poste fixe), au minimum 15 jours ouvrés avant la date de votre départ
- Un agent viendra récupérer vos badges
- Venez nous déposer ou renvoyez vos badges par la Poste si vous avez oublié de prévenir de votre départ et que l'agent n'a pas pu passer

Attention en cas de non-restitution, chaque badge vous sera facturé 10 €. Aussi, votre dossier de facturation ne sera pas clôturé tant que vous n'aurez pas averti nos services de votre départ.

REDEVANCE INCITATIVE, MODE D'EMPLOI

Comprendre ma facture

COORDONNÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Emetteur de la facture.

DATE LIMITE DE PAIEMENT

Attention, au-delà de cette date, le Trésor Public peut engager une procédure de recouvrement.

COORDONNÉES DE LA TRÉSORERIE

Percepteur de la redevance.

NUMERO DE LA FACTURE

VOS RÉFÉRENCES

L'ensemble de ces chiffres correspondent à votre dossier. Vous pouvez les indiquer pour toute correspondance.

PART FIXE

LABONNEMENT AU SERVICE

Correspond à l'accès au service de gestion des déchets c'est-à-dire au financement des coûts fixes (passage du camion, gestion des bacs, de la collecte sélective, l'accès aux déchèteries, l'accès aux bennes à verre...). Cette part est identique pour tous les usagers.

LABONNEMENT PROPORTIONNEL AU VOLUME DU BAC

Volume du bac ordures ménagères en place attribué en fonction du nombre de personnes dans le foyer. (Pour les usagers ayant accès aux colonnes aériennes ou enterrées, il est calculé sur le volume du tambour de la colonne).

LE FORFAIT 12 COLLECTES INCLUSES

Correspond au seuil minimum de levées facturé à tous les usagers sur une année. Attention : à compter du 01/01/2021, le forfait n'inclura que 10 levées dans la part fixe.

REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS

Facture N° 2020-008-022113 du 20/02/2020

Date limite de paiement : 09/04/2020

Communauté de Communes du Pays du Vermandois

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VERMANDOIS
Service Déchets Ménagers
RD1044 - RIGUEVAL
02420 BELLECOURT
SIRET : 24020049300056

Pour toute information ou réclamation, en cas de changement de situation ou de déménagement, contacter nos services :
Tél : 03 23 09 50 51 / Fax : 03 23 09 57 07
Le lundi et le mercredi de 9h30 à 12h30
Mail : cm.redevance@cc-vermandois.com

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOHAIN EN VERMANDOIS
02110 BOHAIN EN VERMANDOIS
BIC-IBAN : BDFEFRPPCT-FR033000100765F02000000088

Vos références : 280285-8751289
Nom, Prénom
SIRET : 4489338600011
Nom, Prénom
Rue
Lieu de production : Commune

Expéditeur : Centre des Finances Publiques - BOHAIN EN VERMANDOIS
15 RUE BERTHELOT - 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS
Tél : 03 23 07 13 29

Monsieur...
Rue...
Commune...

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°06-024 du 19 août 1965, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Descriptif	Période	Quantité	P.U.	Montant
Abonnement unique au service	01/01/2019 - 31/12/2019	12	2,58333	31,00
Abonnement au volume 80 L OMR	01/01/2019 - 31/12/2019	12	3,56667	42,80
Forfait des levées incluses 80 L OMR	01/01/2019 - 31/12/2019	12	1,44	17,28
Total part fixe				91,08
Collectes au-delà du forfait déjà facturé (entre 13 et 40 levées) 80 L OMR	01/01/2019 - 31/12/2019	4	2,24	8,96
Total part variable				8,96
TOTAL CLIENT				100,04

Vous pouvez payer cette somme sur internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes : identifiant collectivité : 009139 Référence : 2020-OM-00-022113

PÉRIODE FACTURÉE

La facturation est annuelle.

IDENTIFIANTS

Ils vous permettent de régler votre redevance sur internet en toute sécurité.

TOTAL À RÉGLER

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Modalités de paiement - Trésorerie de BOHAIN EN VERMANDOIS
Ouvert uniquement du mardi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H

- En vous rendant au Centre des Finances Publiques : en numéraire pour un montant maximum de 300€, ou en carte bancaire
- Par chèque : libellé au nom du Trésor Public envoyé à l'adresse ci-dessous
Centre des Finances Publiques BOHAIN EN VERMANDOIS
15 RUE BERTHELOT
02110 BOHAIN EN VERMANDOIS
- Par virement au Trésorier de BOHAIN EN VERMANDOIS
BIC-IBAN : BDFEFRPPCT-FR033000100765F02000000088

Vos références :

Rôle : 008
ANNEE 2019 NON MENSUALISEES
Facture N° 2020-008-022113
COMMUNE
NON, PÉNOM
Code collectivité : 264
Code nature : 92
Code recette : OM
NET A PAYER : 100,04

PART VARIABLE

LES COLLECTES COMPLÉMENTAIRES

Elles sont facturées en plus des 12 levées incluses dans votre forfait. Selon leur nombre, elles sont réparties en deux tranches distinctes.

Attention : à compter du 01/01/2021, il s'agira des levées à compter de la 11^e.



COMMENT EST CALCULÉE ma facture de déchets ménagers ?

Voici les différents tarifs votés au 1^{er} décembre 2020, applicable au 1^{er} janvier 2021 (facture que vous recevez au cours du 1^{er} trimestre 2022).



Rappel

Pour les particuliers, les bacs verts sont distribués en fonction du nombre de personnes composant le foyer :



➔ CALCUL DU TARIF POUR LES USAGERS DOTÉS DE BACS :

		TARIF 2020 TTC (€)	TARIF 2021 TTC (€)
PART FIXE	Abonnement unique	31	31
	Abonnement proportionnel	$0,535 \times V^*$	$0,552 \times V^*$
	Levées incluses (0 – 10)	$10 \times 0,018 \times V^*$	$10 \times 0,020 \times V^*$
PART VARIABLE	Entre 11 et 26 levées	$0,028 \times B^* \times V^*$	$0,0344 \times B^* \times V^*$
	À partir de 27 levées	$0,041 \times B^* \times V^*$	$0,055 \times B^* \times V^*$

A* = nombre de levées incluses dans la part fixe selon la composition du foyer
 B* = nombre de levées supplémentaires
 V* = volume du bac selon la composition du foyer



Exemples de tarifs en fonction du nombre de

Comparaison entre

TARIF 2020 AVEC 12 LEVÉES INCLUSES

TARIF 2021 AVEC 10 LEVÉES INCLUSES



BAC 80 LITRES

1 PERSONNE

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	42,80 €
12 levées incluses	17,28 €
TOTAL	91,08 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	44,16 €
10 levées incluses	16,00 €
TOTAL	91,16 €



BAC 140 LITRES

2 PERSONNES

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	74,90 €
12 levées incluses	30,24 €
TOTAL	136,14 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	77,28 €
10 levées incluses	28,00 €
TOTAL	136,28 €



BAC 180 LITRES

3 PERSONNES

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	96,30 €
12 levées incluses	38,88 €
TOTAL	166,18 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	99,36 €
10 levées incluses	36,00 €
TOTAL	166,36 €



BAC 240 LITRES

4 ET 5 PERSONNES

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	128,40 €
12 levées incluses	51,84 €
TOTAL	211,24 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	132,48 €
10 levées incluses	48,00 €
TOTAL	211,48 €



BAC 360 LITRES

6 PERSONNES ET +

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	192,60 €
12 levées incluses	77,76 €
TOTAL	301,36 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	198,72 €
10 levées incluses	72,00 €
TOTAL	301,72 €

personnes au foyer et du nombre de levées

tre 2020 et 2021

TARIF 2021 AVEC 12 LEVÉES (10 INCLUSES + 2 COMPLÉMENTAIRES)

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	44,16 €
10 levées incluses	16,00 €
2 levées complémentaires	5,50 €
TOTAL	96,66 €

TARIF 2020 AVEC 26 LEVÉES (12 INCLUSES + 14 COMPLÉMENTAIRES)

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	42,80 €
12 levées incluses	17,28 €
14 levées complémentaires	31,36 €
TOTAL	122,44 €

TARIF 2021 AVEC 26 LEVÉES (10 INCLUSES + 16 COMPLÉMENTAIRES)

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	44,16 €
10 levées incluses	16,00 €
16 levées complémentaires	44,03 €
TOTAL	135,19 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	77,28 €
10 levées incluses	28,00 €
2 levées complémentaires	9,63 €
TOTAL	145,91 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	74,90 €
12 levées incluses	30,24 €
14 levées complémentaires	54,88 €
TOTAL	191,02 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	77,28 €
10 levées incluses	28,00 €
16 levées complémentaires	77,06 €
TOTAL	213,34 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	99,36 €
10 levées incluses	36,00 €
2 levées complémentaires	12,38 €
TOTAL	178,74 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	96,30 €
12 levées incluses	38,88 €
14 levées complémentaires	70,56 €
TOTAL	236,74 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	99,36 €
10 levées incluses	36,00 €
16 levées complémentaires	99,07 €
TOTAL	265,43 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	132,48 €
10 levées incluses	48,00 €
2 levées complémentaires	16,51 €
TOTAL	227,99 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	128,40 €
12 levées incluses	51,84 €
14 levées complémentaires	94,08 €
TOTAL	305,32 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	132,48 €
10 levées incluses	48,00 €
16 levées complémentaires	132,10 €
TOTAL	343,58 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	198,72 €
10 levées incluses	72,00 €
2 levées complémentaires	24,77 €
TOTAL	326,49 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	192,60 €
12 levées incluses	77,76 €
14 levées complémentaires	141,12 €
TOTAL	442,48 €

Abonnement unique au service	31,00 €
Abonnement au volume du bac	198,72 €
10 levées incluses	72,00 €
16 levées complémentaires	198,14 €
TOTAL	499,86 €

➔ CALCUL DU TARIF POUR LES USAGERS DOTÉS DE BADGES :

		TARIF 2020 TTC (€)	TARIF 2021 TTC (€)
PART FIXE	Abonnement unique	31	31
	Abonnement proportionnel	$0,535 \times V^*$	$0,552 \times V^*$
	Ouvertures incluses	$A^* \times 0,018 \times 40$	$A^* \times 0,020 \times 40$
PART VARIABLE	Ouvertures supplémentaires	$0,028 \times B^* \times 40$	$0,0344 \times B^* \times 40$

Nombre d'ouvertures incluses dans la part fixe :

TPOLOGIE DU LOGEMENT	I	I BIS	II ET III	IV	V	VI ET VII
Composition du foyer	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et +
Volume proportionnel (V)	80 L	140 L	180 L	240 L	240 L	360 L
Nombres d'ouvertures incluses dans l'abonnement (A)	20	35	45	60	60	90

➔ CALCUL DU TARIF POUR LES USAGERS DOTÉS DE BACS ET DE BADGES EN RÉSIDENCE SECONDAIRE

		TARIF 2021 TTC (€)
PART FIXE	Abonnement au service	31
	Abonnement au volume du bac	$0,552 \times V^*$
PART VARIABLE	Nombre de levées réelles ou nombre d'ouvertures réelles	$0,020 \times V^* \times \text{levées}$ ou $0,020 \times A^* \times 40$

A* = nombre de levées incluses dans la part fixe selon la composition du foyer

B* = nombre de levées supplémentaires

V* = volume du bac selon la composition du foyer



CALCUL DU TARIF POUR LES HABITATS COLLECTIFS NON ÉQUIPÉS

COMPOSITION DU FOYER	TARIF 2020	TARIF 2021
1 personne	= 115 €	= 117 €
2 personnes	= 176 €	= 178 €
3 personnes	= 236 €	= 238 €
4 personnes	= 293 €	= 295 €
5 personnes et +	= 344 €	= 346 €



POUR LES HABITATS COLLECTIFS ÉQUIPÉS DE BADGES :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, en cas de copropriété gérée par un syndic ou une société immobilière bailleuse, la facturation sera adressée à cette instance et acquittée par elle pour l'ensemble des occupants, propriétaires ou locataires, à charge pour elle de répartir cette redevance entre les résidents.

Chaque logement sera facturé d'un bac équivalent à 240 litres, si la société immobilière bailleuse ou le syndic ne nous communiquent pas les informations concernant leurs occupants ou la typologie de leurs logements.

Chaque badge perdu, égaré, non rendu, fera l'objet d'une facturation de la somme de 10 € l'unité adressée au bailleur ou syndic.



POUR LES USAGERS RÉSIDANT DANS UNE IMPASSE OU UN ÉCART DE PLUS DE 250 MÈTRES

Il est demandé d'amener leurs poubelles sur un point déterminé par le circuit de collecte du camion.

Afin de prendre en considération cette contrainte, une exonération à hauteur de 50 % est appliquée.

POUR LES USAGERS DOTÉS D'UN SYSTÈME DE VERROU/DRAPEAU SUR LEURS BACS

La mise en place est facturée 15 € par bac équipé d'un verrou/drapeau si l'utilisateur ne présente aucune contrainte de stockage ou handicap.

En cas de déménagement, chaque clé non restituée sera facturée d'un montant de 15 €/clé.

REDEVANCE,

Les questions que vous vous posez...



? LA REDEVANCE INCITATIVE DES DÉCHETS ?

La redevance incitative acquittée par les usagers permet de couvrir financièrement tous les coûts de gestion (collecte et traitement) de l'ensemble des flux de déchets produits : les dépôts en déchèteries, les ordures ménagères, les déchets recyclables et le verre.

? COMMENT SE RÉPARTISSENT LES DÉPENSES COUVERTES PAR LA REDEVANCE ?



38,4 % Déchèteries
35,5 % Emballages recyclables
23,3 % Déchets résiduels
2,1 % Verre
0,7 % Divers

? J'AI L'IMPRESSION DE PAYER TOUJOURS PLUS CHER POUR LES DÉCHETS...

Il est important de rappeler que la redevance incitative avait permis de faire baisser de plus de 25 % la facture des foyers présentant jusqu'à 12 fois par an leur bac vert, entre 2014 et 2016.

En 2021, si vous sortez votre bac jusqu'à 10 fois par an, vous ne subirez pas d'augmentation. C'est une manière de continuer à encourager le tri sélectif et de récompenser les usagers qui font des efforts, en contenant la hausse des tarifs.

? LA REDEVANCE INCITATIVE A-T-ELLE TOUJOURS UN SENS ?

Plus que jamais, car elle a permis de **réduire de 35 %** les déchets résiduels collectés depuis sa mise en place en 2014 et donc de maîtriser l'impact du coût à la hausse de l'enfouissement des déchets. Grâce aux gestes de chacun, le Vermandois est l'un des territoires les plus performants du département de l'Aisne en termes de réduction des déchets. Ne relâchons pas nos efforts ! « Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

? POURQUOI LES DÉPENSES DE GESTION DES DÉCHETS AUGMENTENT ?

Les hausses successives de dépenses auxquelles notre collectivité est soumise s'expliquent par :

- › La mise aux normes de nos trois déchèteries,
- › La baisse du prix de reprise des matériaux recyclables (-9 % entre 2020 et 2021),
- › L'augmentation des erreurs de tri dans les bacs jaunes (235 tonnes en 2019 contre 123 avant la mise en place de la tarification incitative),
- › L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 12 € par tonne enfouie entre 2020 et 2021 (cet impôt auquel est soumis notre collectivité ne va cesser d'augmenter dans les années à venir).

PENSEZ À LA MENSUALISATION pour payer votre redevance

› Rendez-vous sur www.cc-vermandois.com

› rubrique « déchets ménagers » et remplissez le formulaire ou réclamez-le au

0 800 68 74 73

QUE TROUVE-T-ON DANS LES BACS VERTS

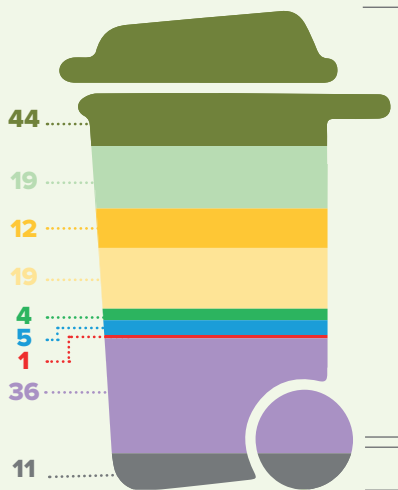
du Vermandois

Une étude menée en 2019 par un organisme indépendant a permis de déterminer la composition type d'un bac de déchets ménagers résiduels.

COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

2019

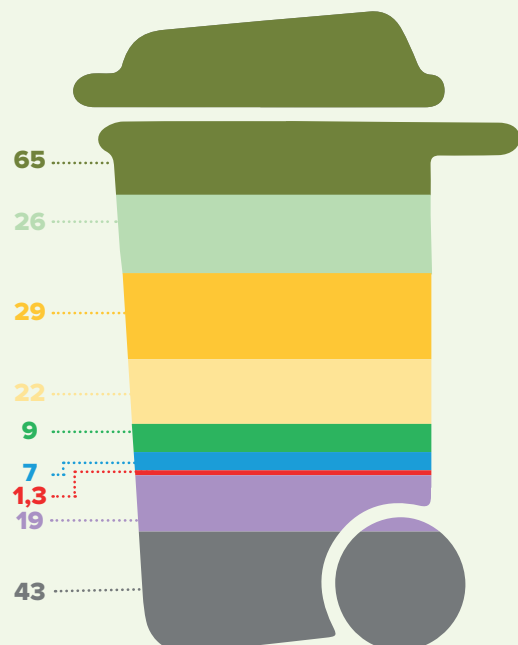
VERMANDOIS
151 kg/hab/an



En kg/habitant

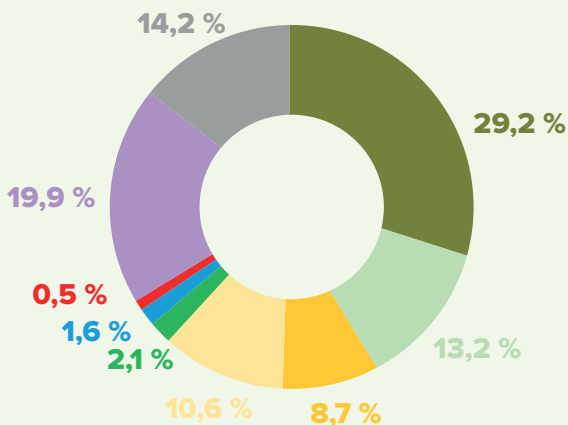
AISNE

221,3 kg/hab/an



En kg/habitant

RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉCHET DANS LES POUBELLES VERTES DU VERMANDOIS

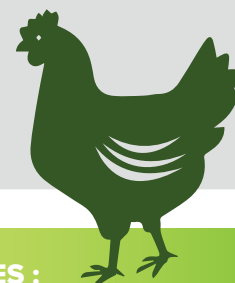


- Déchets compostables
- Gaspillage alimentaire
- Collecte sélective hors verre
- Emballages extension de consigne de tri
- Verre
- Autres valorisables
- Déchets dangereux
- Textiles sanitaires
- Déchets résiduels

(Vous pouvez consulter le détail page suivante)

LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

DÉCHETS COMPOSTABLES	Restes de cuisine compostables	
	Déchets verts de jardin	
	Autres putrescibles	
	Fraction papiers souillés	
GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Gaspillage liquide ou solide-emballé	
	Gaspillage liquide ou solide-entamé	
COLLECTE SÉLECTIVE HORS VERRE	Papier bureautique	Bouteilles d'eau
	Imprimés non sollicités	Autres bouteilles
	Journaux, revues, magazines	Autres flaconnages plastiques recyclables
	Papiers d'emballages	Emballages métaux ferreux
	Autres papiers recyclables	Emballages aluminium
	Emballages carton	Briques alimentaires
	Cartons bruns	
EMBALLAGE EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI (ECT)	Films et sacs	
	Barquettes	
	Pots de yaourts	
	Autres emballages composites	
VERRE	Emballages en verre recyclables	
TEXTILES SANITAIRES	Couches pour enfants	
	Couches pour adultes	
	Fraction hygiénique résiduelle	
DÉCHETS DANGEREUX	Tubes fluorescent et ampoules basse consommation	
	Piles et accumulateurs	
	Produits chimiques	
	Cartouches d'impression	
	Huiles minérales	
	Bouteilles de gaz	
	Médicaments non utilisés	
	DASRI perforants (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	
	Autres déchets ménagers spéciaux	
AUTRES VALORISABLES	Textiles et maroquinerie réemploi	
	Livres	
	Petits Appareils en Mélange (PAM)	
	Capsules de café type NESPRESSO	
DÉCHETS RÉSIDUELS	Combustibles non classés	
	Éléments fins	
	Restes de cuisine non compostables	
	Autres plastiques	
	Autres métaux ferreux et non ferreux	
	Autres verres	
	Textiles très souillés	



QUELQUES EXEMPLES :

- Optez pour un composteur,
- Adoptez des poules,
- Limitez votre gaspillage alimentaire (organiser ses menus, faire des listes de course, bien conserver ses fruits et ses légumes, consommer rapidement les restes des repas...).

Grâce aux efforts de tous, notre territoire se situe en dessous de la moyenne départementale en volume de déchets produits.



Cependant, comme le montre le schéma de la page 13, il reste une marge de progression, notamment en ce qui concerne les déchets compostables. Des solutions existent pour réduire ces déchets.



C'EST DÉCIDÉ

Je me mets au compostage !

La Communauté de Communes vous propose des composteurs individuels à prix coûtant. Ils sont à monter et à venir chercher par vos soins.

KIT À MONTER	VOLUME	DIMENSIONS Larg. x Prof. x Haut.	PRIX TTC
BOIS 	400 L	66 X 75 X 81 cm	43 €
PLASTIQUE 	345 L	76 x 76 x 85 cm	31 €
	1050 L	130,6 x 130,6 x 107 cm	65 €

Intéressé(e) ?

Appelez le



(appel gratuit depuis un poste fixe)

ou écrivez à contact@cc-vermandois.com

LES EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI

Un grand projet départemental

Dans les mois à venir, les extensions des consignes de tri seront mises en place au niveau départemental, y compris sur notre territoire, en partenariat avec le syndicat de traitement des déchets de l'Aisne : VALOR' AISNE.

Cela permettra de valoriser davantage d'emballages à déposer dans votre bac jaune de recyclage (films plastique, pots de yaourt, barquettes...), donc de diminuer vos déchets résiduels de votre bac vert. Une communication spéciale sera lancée, en temps voulu, au même moment que les autres collectivités du département. À bientôt pour plus d'informations !



LE TRI, C'EST FACILE !



À jeter à la poubelle

- Déchets ménagers non recyclables
- Collecte 1 fois tous les 15 jours (sauf Bohain et Fresnoy)

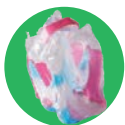


À mettre au tri sélectif

- Emballages recyclables (à déposer en vrac dans le bac)
- Collecte 1 fois tous les 15 jours



- Barquettes de viennoiseries, de jambon...



- Films plastiques
- Emballages souples



- Assiettes et couverts en plastique



- Suremballages (de piles, ampoules, colle...)



- Gobelets en plastique



- Essuie-tout
- mouchoirs en papier
- Lingettes



- Sachets en plastique



- Pots de crème fraîche



- Pots de yaourt



- Boîtes d'œufs en plastique



- Polystyrène



- Couches



- Bouteilles et flacons en plastique (y compris bouteilles d'huile, bidons type lave-glace et eau déminéralisée)

→ Vidés
→ Vous pouvez laisser les bouchons



- Briques alimentaires

→ Vidées



- Emballages en acier et aluminium

→ Vidés



- Tous les papiers *
Emballages en papier et carton
Journaux et magazines
Enveloppes et courriers
Catalogues et annuaires
Cahiers, bloc-notes et livres

(*sauf le papier broyé, trop petit pour être recyclé).



Un doute sur le tri ?

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION MOBILE
« LE GUIDE DU TRI »

Guide du Tri

Téléchargez l'application





LES HORREURS DU TRI

Toute l'année, un trop grand nombre de déchets indésirables issus des bacs jaunes envahissent quotidiennement le tapis du centre de tri de VALOR'AINNE, allant parfois jusqu'à mettre en danger la santé et la sécurité des agents.



Voici quelques exemples



Départs de feu liés à la présence de petits appareils électroménagers



Ils doivent être **déposés en déchèterie** ou **rapportés en magasin**.



Risque d'explosion lié à la présence de cartouches et munitions



Les cartouches percutées doivent être **déposées dans le bac vert**.



Brûlure d'un agent à la main due à un produit chimique sur le tapis



Tous les déchets chimiques des ménages issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage, qu'ils soient utilisés, usagés ou périmés, **doivent être déposés en déchèterie**.



Risque de piqûres lié à la présence de seringues



Les seringues et aiguilles des patients en auto traitement **doivent être stockées dans une « boîte à aiguilles »** fournie **gratuitement en pharmacie**, sur présentation d'une ordonnance. Une fois pleine, elle doit être déposée dans l'un des points de collecte agréés (<https://www.dastri.fr/nous-collectons/>).



**NE JETEZ PAS VOS
À LA POUBELLE !**

DEMANDEZ VOTRE BOÎTE DASTRI
À VOTRE PHARMACIEN

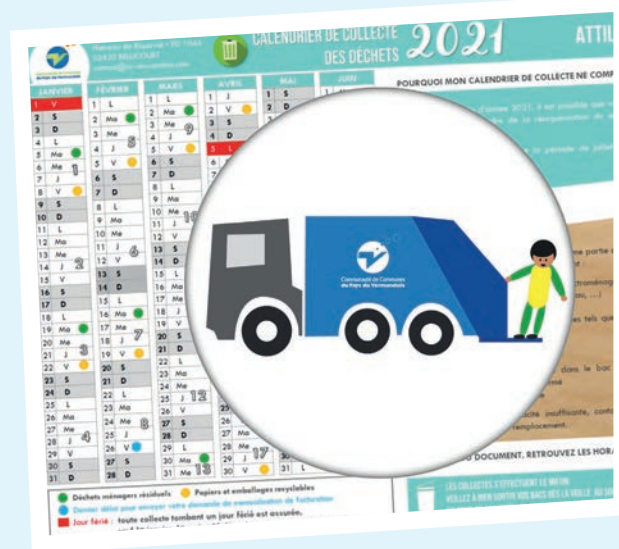
CALENDRIERS

de collecte des déchets 2021

Tous les habitants des 54 communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois ont reçu leur nouveau calendrier de collecte des déchets pour le 1^{er} semestre 2021 dans leur boîte aux lettres. Si ce n'est pas le cas :

- Rendez-vous dans votre Mairie
- Connectez-vous à notre site www.cc-vermandois.com rubrique « déchets ménagers » pour le télécharger

➤ Appelez-nous au : **N° Vert 0 800 68 74 73**
(appel gratuit depuis un poste fixe)



QUE FAIRE DE MON AMIANTE ?

Les tôles en fibrociment, quelle que soit leur année de fabrication, ne sont pas acceptées dans les déchèteries du Vermandois.

vous invitons, pour le moment, à vous tourner vers la société **ORTEC, située au 7 rue Antoine Parmentier - ZAC La Vallée à Saint-Quentin**, pour le traitement de ces déchets. Le conseil communautaire étudie la faisabilité de la mise en place prochainement d'une collecte événementielle dans les déchèteries du Vermandois.

POLICE RURALE

Les dépôts sauvages de déchets sont encore trop nombreux sur notre territoire. Deux agents de notre Police Rurale Intercommunale interviennent notamment dans la recherche et la constatation d'infractions portant atteinte à l'environnement.

Grace à leur action, certains auteurs d'abandons de poubelles ont pu être identifiés et verbalisés.

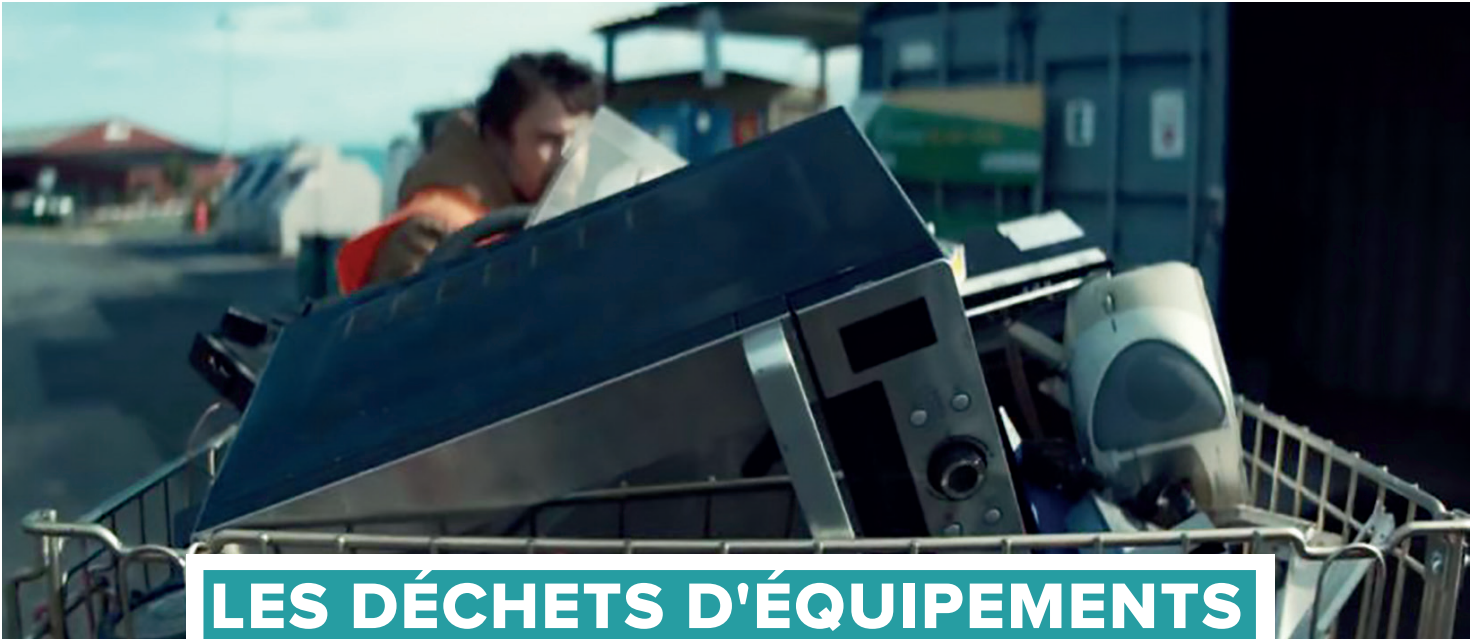


BIEN PRÉSENTER MON BAC

Nous rappelons que vos conteneurs à déchets doivent être sortis la veille du jour de collecte indiqué sur votre calendrier.

Tournez la poignée vers la route.

Avancez votre bac au bord de la route pour indiquer clairement qu'il doit être ramassé.



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

LES PERFORMANCES PAR TERRITOIRE (KG D'APPAREILS/HAB/AN)

Le Vermandois	8,6
Département de l'Aisne	7,8
Région des Hauts-de-France	6,4
Au niveau national	6,6



Continuons à offrir une seconde vie à nos vieux appareils électriques !

Les DEEE, autrement dit, les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques ménagers disposent de leur propre filière de valorisation. Lors de l'achat d'un nouvel appareil, votre distributeur est tenu de reprendre gratuitement votre ancien appareil défectueux pour l'achat d'un nouveau.

ecosystem
recycler c'est protéger

Vous pouvez également déposer ces objets en déchèterie :



GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID

Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins...



GROS ÉLECTROMÉNAGER (HORS FROID)

Lave-linge, lave-vaisselle, four, cuisinière, table de cuisson, hotte, micro-ondes....



ÉCRANS

Télévision, moniteur d'ordinateur, minitel, écran plat (plasma, LCD), ordinateur portable...



PETITS APPAREILS EN MÉLANGE (petit électroménager, équipements informatiques, outillage électrique, jouets électriques)

Fer à repasser, grille-pain, mixeur, aspirateur, robot, radio, chaîne HiFi, magnétoscope, appareil photos, téléphone, perceuse, voiture télécommandée...

Ma mairie
en poche.



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

NOUVEAU

Votre Communauté de
Communes et votre Mairie vous
informent en **temps réel** !



Avec Ma mairie en poche,
ne ratez plus aucune info du Vermandois

A télécharger gratuitement sur votre smartphone :



Choisissez votre commune et "Pays du Vermandois"



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

RD 1044 • Hameau de Riqueval • 02420 BELLICOURT
Tél. 03 23 09 50 51

www.cc-vermandois.com • contact@cc-vermandois.com



NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AVIS !

La CCPV va renouveler son site Internet.

Un questionnaire est à votre disposition en ligne pour que ce futur site corresponde au mieux à vos attentes. Merci pour votre contribution.

<https://forms.gle/ZEyGCvTKEKDH3VjQ6>

